

Compte rendu de la séance du 26 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le lundi vingt-six juin, le Conseil Municipal de la Commune de Camblanes et Meynac, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT**, Maire.

Présents : M. GUILLEMOT, Mmes MICHEAU-HÉRAUD, DUPUCH-BOUYSSOU, REY, MM. CARLET, GUAIS, CROIZAT, Mmes MOUFFLET, PERRIN-RAUSCHER, MM HANNOY, CHIRON, MONGET, CAÏS, PERRET et BONNAYZE.

Absents : Mme DUPHIL a donné procuration à Mme REY
Mme FRANCO a donné procuration à M. PERRET
Mme ROCA a donné procuration à Mme DUPUCH-BOUYSSOU
Mme BRUNEAU a donné procuration à Mme MOUFFLET
M. VERSCHAVE a donné procuration à M. BONNAYZE
Mmes DANÉY, GAILLARD et M. DARON

Secrétaire de séance : Mme MICHEAU-HÉRAUD

Date de la convocation : 20 juin 2017

M. le Maire rappelle que le compte-rendu du Conseil municipal du 22 mai 2017 a été adressé aux conseillers pour avis. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'un point a été ajouté à l'ordre du jour, il s'agit de signer une convention que le Conseil Départemental nous soumet au sujet du partenariat établi entre le Département de la Gironde et la Commune en vue d'assurer et développer l'activité de sa médiathèque avec le réseau partenaire « biblio.gironde ».

I. COMMUNAUTES DE COMMUNES Les Portes de l'Entre-deux-Mers

- Détermination des modes de remboursement des frais afférents à l'entretien des biens mis à disposition dans le cadre de l'exercice d'une compétence transférée à l'intercommunalité.

M. le Maire explique à l'assemblée que ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal car il manque des précisions que les élus ont demandées à la CDC.

- Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et Approbation des montants des attributions de compensation (AC)

M. le Maire donne la parole à Mme PERRIN-RAUSCHER qui présente un diaporama pour argumenter son exposé. Un gros travail a été fait par la commission CLECT au sein de la CDC.

Mme PERRIN-RAUSCHER rappelle qu'ont été transférés 4 891 mètres de voiries communales et des équipements d'intérêt communautaire dans le domaine sportif tels que : le stade de football (2 terrains + vestiaires-douches + club house + tribune), le pas du tir à l'arc + club house, le skate park.

Concernant la commune de Camblanes et Meynac :

Au niveau de la voirie :

Les charges annuelles de fonctionnement de la voirie, de 2.80€/m en moyenne sur 3 ans à Camblanes et Meynac, ont été évaluées à 3.20€/m qui est le coût moyen sur les 7 communes concernées par le transfert, soit 4 891 mètres X 3.20 = **15 651.00 €**.

Les charges annuelles d'investissement de la voirie transférée (4891m) ont été établies à 479 879 €/20ans soit 23 993.95 € ramené à **20 058.00 €** déduction faite du FCTVA y afférent.

Au niveau de l'animation sportive :

Les charges annuelles de fonctionnement des équipements sportifs transférés, de 43 641.00 € en moyenne sur 3 ans à Camblanes et Meynac, ont été ramenées à **32 280.00 €** pour tenir compte du fait que la commune de Camblanes et Meynac supporte, avant transfert, des charges liées à l'utilisation de ses équipements sportifs par les autres communes.

Les charges annuelles d'investissement des équipements sportifs transférés de 32 363.00 € en moyenne sur les 20 dernières années à Camblanes et Meynac, ont été ramenées à **0 €** au motif, entre autres, que les communes qui ont beaucoup investi (comme Camblanes et Meynac) se trouveraient être pénalisées si le montant des investissements passés venait diminuer l'attribution de compensation.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°40.2017

Considérant l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Considérant l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 portant modification des statuts et des compétences,

Considérant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) portant sur la valorisation des charges liées au transfert des compétences sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et l'animation sportive, adopté par la CLECT le 10 Mai 2017, joint en annexe,

EXPOSE

Le président de la communauté de communes a souhaité faire aboutir la démarche de transfert de compétences sur les équipements sportifs et la voirie, démarche entamée déjà lors du précédent mandat. Pour ce faire, il a souhaité que ces champs de compétences figurent dans les statuts de la communauté de communes durant cette mandature, missionnant les 2 vice-présidents en charge de ces domaines pour œuvrer avec leur commission respective afin de préparer ces transferts.

La volonté des élus dans cet exercice a été de donner du sens aux transferts : transférer des compétences portant avec elle des investissements de moyen/ long terme, permettant d'améliorer les services rendus et développer les pratiques sportives pour une population en constante évolution, rendre plus lisible l'action à l'échelle intercommunale pour les acteurs sportifs du territoire en aménageant des équipements sportifs de qualité.

Aux termes des travaux préparatoires menés par la CLECT tout au long de l'année 2016 et au premier trimestre 2017, les élus ont fait le choix de retenir une méthode consensuelle de valorisation des transferts de charge et de s'orienter vers une fixation libre des montants des attributions de compensation.

En matière de voirie, un bureau d'études a été missionné durant l'année 2016 afin d'établir un diagnostic des voies à transférer portant sur leur classement en fonction de leur état au moment du transfert. Un cahier des charges type des travaux de réfection des voies à effectuer a été défini en fonction de leur état par la commission et a donné lieu à une estimation prévisionnelle du coût de remise en état.

Le montant total des investissements prévisionnels a été lissé sur 20 ans. Ce coût estimatif annuel en résultant a été retenu comme élément de valorisation des charges à transférer.

A cela s'est ajouté un coût forfaitaire d'entretien au mètre linéaire, déterminé à partir de la moyenne des charges figurant aux chapitres 011 des comptes administratifs des communes sur les années 2013 à 2015 et 012 des comptes administratifs des communes sur les années 2013 à 2015.

En ce qui concerne les charges liées au transfert des équipements sportifs, seuls les frais d'entretien ont été retenus sur la base de la moyenne des charges inscrites aux chapitres 011 des comptes administratifs des communes sur les années 2013 à 2015 et au chapitre 012 sur les comptes administratifs de l'année 2015, moyenne ventilée sur chaque commune au prorata de sa population. Concernant l'animation sportive, les élus ont retenu la moyenne des subventions versées par les communes sur les années 2013-2015 aux associations répondant aux critères figurant dans la charte sportive intercommunale. Cette moyenne a été ventilée sur chaque commune au prorata de sa population.

Il s'agit donc :

- d'adopter le rapport remis par la CLECT sur la valorisation des charges à transférer, synthétisé comme suit :

	BAURECH	CAMBES	CAMBLANES-ET-MEYNAC	CENAC	LATRESNE	QUINSAC	SAINT CAPRAIS-DE-BORDEAUX	TOTAL
CHARGES TRANSFEREES VOIRIE INVST	2 047 €	9 650 €	20 058 €	18 021 €	11 715 €	7 587 €	24 094 €	93 171 €
CHARGES TRANSFEREES VOIRIE FONCT	1 600 €	7 293 €	15 651 €	11 894 €	12 342 €	9 510 €	27 891 €	86 182 €
CHARGES TRANSFEREES EQUIPEMENTS SPORTIFS/ANIMATION SPORTIVE	8 857 €	15 170 €	32 280 €	20 464 €	37 279 €	23 742 €	30 362 €	168 154 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	12 504€	32 113€	67 989€	50 379€	61 336€	40 839€	82 347€	347 507€

- d'approuver les attributions de compensation en découlant présentées ci-après :

	BAURECH	CAMBES	CAMBLANES-ET-MEYNAC	CENAC	LANGOIRAN	LATRESNE	LE TOURNE	LIGNAN-DE-BORDEAUX	QUINSAC	SAINT CAPRAIS-DE-BORDEAUX	TABANAC	TOTAL
AC 2016	10 622 €	38 681 €	193 237 €	11 081 €		485 160 €			44 020 €	83 550 €		866 351 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	12 504€	32 113€	67 989€	50 379€		61 336€			40 839€	82 347€		347 507€
AC 2017 positives		6 568€	125 248€		82 747€	423 824€	44 615€	16 691€	3 183€	1 203€	6 622€	782 701€
Débasage								72 000€				
AC 2017 négatives	- 1 882€			- 39 304€								-41 186€

Après avoir entendu les explications du maire,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité, soit par 20 voix « POUR » :

- d'adopter le rapport de la CLECT portant sur la valorisation des charges à transférer suite au transfert des compétences sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi que sur la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et l'animation sportive, et synthétisé comme suit :

	BAURECH	CAMBES	CAMBLANES -ET-MEYNAC	CENAC	LATRESNE	QUINSAC	SAINT CAPRAIS-DE- BORDEAUX	TOTAL
CHARGES TRANSFEREES VOIRIE INVST	2 047 €	9 650 €	20 058 €	18 021 €	11 715 €	7 587 €	24 094 €	93 171 €
CHARGES TRANSFEREES VOIRIE FONCT	1 600 €	7 293 €	15 651 €	11 894 €	12 342 €	9 510 €	27 891 €	86 182 €
CHARGES TRANSFEREES EQUIPEMENTS SPORTIFS/ ANIMATION SPORTIVE	8 857 €	15 170 €	32 280 €	20 464 €	37 279 €	23 742 €	30 362 €	168 154 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	12 504€	32 113€	67 989€	50 379€	61 336€	40 839€	82 347€	347 507€

- d'approuver les montants des attributions de compensation en découlant, présentés ci-après :

	BAURECH	CAMBES	CAMBLANES -ET-MEYNAC	CENAC	LANGOIRAN	LATRESNE	LE TOURNE	LIGNAN-DE- BORDEAUX	QUINSAC	SAINT CAPRAIS-DE- BORDEAUX	TABANAC	TOTAL
AC 2016	10 622 €	38 681 €	193 237 €	11 081 €		485 160 €			44 020 €	83 550 €		866 351 €
MONTANT TOTAL DES CHARGES TRANSFEREES	12 504€	32 113€	67 989€	50 379€		61 336€			40 839€	82 347€		347 507€
AC positives 2017		6 568€	125 248€		82 747€	423 824€	44 615€	88 691€	3 183€	1 203€	6 622€	782 701€
AC négatives 2017	- 1 882€			- 39 304€								-41 186€

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer les actes notariés et toutes les pièces utiles à cette affaire.

II. CONSEIL DEPARTEMENTAL : convention au réseau partenaire « biblio.gironde »

M. le Maire explique que le Conseil Départemental s'est engagé dans une politique ambitieuse de développement de la lecture publique et propose une convention avec la commune pour une durée de 3 ans. Après avoir lu la convention, le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et la délibération suivante est prise :

Considérant la démarche du Conseil Départemental de s'engager dans une politique ambitieuse de développement de la lecture publique,

Considérant la volonté d'un partenariat avec les bibliothèques de la Gironde,

Considérant le projet de convention du Département,

Le Conseil Municipal, après discussion, décide, à l'unanimité soit par 20 voix « POUR »

D'ACCEPTER les termes de ladite convention jointe à la délibération,

D'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer les pièces utiles à cette affaire.

III. DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>INVESTISSEMENT</u>				
Aliénation terrain chemin de Mouliac			2111	12 000,00
	10 223	12 000,00		
TOTAUX		12 000,00		12 000,00

Le Conseil approuve le virement de crédit indiqué ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

► LA POSTE

M. le Maire informe les élus qu'une étude du bureau de poste de Camblanes a été menée et démontre une baisse de fréquentation. A partir de mars 2018 de nouveaux horaires seront mis en place. Le volume hebdomadaire d'ouverture au public passera de 28h30 à 18h00 avec une ouverture en demi-journée du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

► RECRUTEMENT

M. le Maire précise à l'assemblée de nouveaux recrutements, il s'agit de :

* Jérémy MOURA nouveau responsable technique à partir du 1^{er} juillet 2017.

* Albane de Villenaut aide bibliothécaire

► VOIRIE

- **M. le Maire** donne lecture d'une pétition des riverains du chemin du Pasquier précisant que la circulation y est dangereuse. Il les recevra samedi 1^{er} juillet pour trouver des solutions.
- Le responsable du centre routier de Créon doit vérifier où en est la convention à signer avec le Département pour les travaux de liaisons douces.

► RYTHMES SCOLAIRES

Le gouvernement permettant aux communes de modifier ou pas les rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2017, **Mme MICHEAU-HERAUD** explique qu'une réunion a eu lieu entre les professeurs des écoles et les représentants des parents d'élèves. Elle indique que ce nouveau décret arrive très tard au moment des vacances d'été, dans des délais très contraints qui ne permettent pas d'engager sereinement la réflexion voire, le cas échéant, la mise en œuvre de changements d'organisation. L'association la P'tit Récré (parents d'élèves) a lancé une enquête auprès des familles, le bilan montre qu'il faut assouplir ce système pour la maternelle mais qu'une précipitation dans le changement pour la rentrée peut être source de grands bouleversements dans l'organisation de chacun. Passer à 4 jours pour la maternelle et rester à 4.5 jours pour l'élémentaire demande une réflexion plus poussée et notamment avec la CDC qui a la charge des accueils périscolaires et de loisirs sans hébergement.

M. CAÏS propose que la mairie garde les enfants le mercredi matin si la maternelle passe à 4 jours.

Mme MICHEAU-HERAUD pense qu'il ne faut pas se précipiter car cette garde sera payante et il ne faut pas mettre les parents devant le fait accompli.

Au niveau de la CDC, 3 communes ont annoncé qu'elles passaient à 4 jours.

Avec l'accord des parents d'élèves, Mme MICHEAU-HERAUD informe que l'on garde le rythme à 4,5 jours laissant ainsi du temps pour préparer la rentrée 2018-2019 en sachant que les aides financières de l'Etat demeurent incertaines à partir de cette période.

► JEUX

Un rapport de vérification des jeux extérieurs par la Société DEKRA montre qu'il faut faire quelques petites réparations.

► ASSEMBLEES GENERALES

- L'AG de l'IDDAC est prévue le 3 juillet. Mme REY précise que le dépôt du matériel ayant brûlé, le matériel prêté sera donc stocké à un autre endroit.
- L'AG de la P'TIT RECRE est programmée le 28 juin.
- Celle du Cœur du Blason aura lieu également le 28 juin.
- La Gymnastique Volontaire et le Basket l'ont programmé le 27 juin.

► 14 JUILLET

M. le Maire, étant absent pour organiser la cérémonie du 14 juillet, demande qui peut le remplacer. La question sera posée à M. DARON « correspondant de la Défense ».

► ECOLE

- **Mme MOUFFLET** informe que le CCAS a acheté 8 climatiseurs pour répondre à des demandes éventuelles. Elle rappelle qu'un climatiseur a été prêté à l'école maternelle, pour le bien-être des enfants, pendant la période chaude du mois de juin.
- A la question de **M. CARLET**, il lui ait répondu qu'une enveloppe financière est allouée à chaque école pour toutes leurs sorties scolaires sur l'année. Cette somme, contrôlée par le service comptabilité, n'est jamais dépassée.
- **M. PERRET** déplore qu'il n'y ait plus de kermesse au sein de l'école élémentaire. (Le changement de directrice pourrait modifier cet état de fait l'an prochain.)

► JEUNES

- **Mme MICHEAU-HERAUD** informe les élus que pour la deuxième année, la commune a souhaité poursuivre les travaux de rénovation du site Gallo-romain en s'appuyant sur le partenariat développé avec l'association Concordia. Dans ce cadre, une équipe de jeunes bénévoles internationaux sera à pied d'œuvre sur le site durant 2 semaines au mois d'août. Sous la responsabilité de Concordia, ils seront hébergés dans des tentes au stade de football.
- **Mme PERRIN-RAUSCHER** précise qu'un groupe de jeunes camblanais partira, cet été, à Nusdorff Am Inn en Allemagne, sous sa responsabilité.

► MANIFESTATIONS

- **Mme REY** précise que la manifestation JAZZ 360 qui s'est très bien déroulée autour de l'église Ste Eulalie a donné toute satisfaction. Le comité des fêtes a été à la hauteur car la distribution du programme s'est faite tardivement. Elle remercie chaleureusement tous les bénévoles.
- **M. le Maire** félicite également les organisateurs du vide-grenier qui ont participé financièrement à la création d' « anti-béliers » préconisés dans le cadre vigi-pirate.
- **M. HANNOY** informe qu'au championnat du Tir à l'arc, 90 participants ont été accueillis. Ce fut une grande journée avec des remises de médailles par le président du comité girondin.
- **M. MONGET** précise que le tournoi de tennis aura lieu du 3 au 16 septembre. Il suggère que l'inauguration de la salle de raquettes se fasse à cette même période.

La séance est levée à 20h05.